



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@ccc Briançonnais.fr
www.ccbriançonnais.fr

DELIBERATION
N°2015-43 du 12 mai 2015

**OBJET - Maison de la Géologie et du Géoparc –
Avenants aux marchés de travaux**

Rapporteur : M. Guy HERMITTE

Le 12 mai 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 06 mai 2015 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 36 de la délibération 2015-33 à 2015-34
37 de la délibération 2015-35 à 2015-38
36 de la délibération 2015-39 à 2015-41
37 de la délibération 2015-42 à 2015-44
36 de la délibération 2015-45 à 2015-46
35 de la délibération 2015-47 à 2015-55

Nombre de pouvoirs : 6 de la délibération 2015-33 à 2015-34
7 de la délibération 2015-35 à 2015-38
8 de la délibération 2015-39 à 2015-41
7 de la délibération 2015-42 à 2015-44
8 de la délibération 2015-45 à 2015-46
7 de la délibération 2015-47 à 2015-55

M. Marc FORNESI est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, M. Maurice DUFOUR, M. Gilles MARTINEZ, Mme Marie MARCHELLO (de la délibération 2015-33 à 2015-46), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ (à partir de la délibération 2015-35), M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE (de la délibération 2015-33 à 2015-38 et de la délibération 2015-42 à 2015-44), M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Alain FARDELLA, Mme Dominique BRACHET, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

Avait donné pouvoir : M. Gérard FROMM à M. Gilles MARTINEZ
Mme Nicole GUERIN à Mme Renée PETELET
Mme Catherine GUIGLI à Mme Marie MARCHELLO
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Yvon AIGUIER à Mme Claude JIMENEZ
Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Roger GUGLIEMETTI
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI (pour les délibérations 2015-39 à 2015-41 et de 2015-45 à 2015-55)
M. Thierry BOUCHIE à M. Jean-Michel REYMOND

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de tourisme scientifique et en particulier de réalisation de la Maison de la Géologie,

Vu les marchés des lots 1 (Aménagements extérieurs), 2 (Démolition – Gros œuvre), 3 (Charpente – couverture), 4 (Etanchéité), 5 (Menuiseries bois), 6 (Cloisons – Faux plafonds), 7 (Revêtements de sols), 8 (Menuiseries métalliques), 10 (Plomberie – Chauffage - Ventilation), 11 (Electricité), et 13 (Peinture) des travaux de construction de la Maison de la géologie et du Géoparc,

Vu les ordres de service de notification de prix pour travaux supplémentaires établis conformément aux articles 14-1 et suivants du CCAG Travaux,

Considérant les justifications détaillées dans les projets d'avenants annexés à la présente,

Considérant que le coût global de l'opération reste inférieur au coût d'objectif,

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique et Aménagement du territoire en date du 14 avril 2015

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 20 avril 2015,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 11 Mai 2015,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Approuve les avenants aux marchés des lots 1 (Aménagements extérieurs), 2 (Démolition – Gros œuvre), 3 (Charpente – couverture), 4 (Etanchéité), 5 (Menuiseries bois), 6 (Cloisons – Faux plafonds), 7 (Revêtements de sols), 8 (Menuiseries métalliques), 10 (Plomberie – Chauffage - Ventilation), 11 (Electricité), et 13 (Peinture) des travaux de construction de la Maison de la géologie et du Géoparc annexés à la présente,
- Autorise le Président à signer ces avenants pour les montants suivants :

LOT	ENTREPRISE	Marché initial	Avenants	Montant après avenants	%
1	COLAS MIDI	147 735,33 €	16 411,00 €	164 146,33 €	11,11%
2	SOCALP	439 000,00 €	14 494,77 €	453 494,77 €	3,30%
3	AMC	219 000,00 €	184,81 €	219 184,81 €	0,08%
4	PIC FRERES	45 442,65 €	-3 214,65 €	42 228,00 €	-7,07%
5	Menuiserie De la Tour	202 958,82 €	-10 659,05 €	192 299,77 €	-5,25%
6	AC-TEC	161 648,30 €	6 294,00 €	167 942,30 €	3,89%
7	CAVEGLIA MARCHETTO	129 224,73 €	2 383,26 €	131 607,99 €	1,84%
8	ESCLAPEZ	186 631,10 €	-8 047,50 €	178 583,60 €	-4,31%
10	ALPES SANITHERM	375 000,00 €	-2 752,57 €	372 247,43 €	-0,73%
11	COFELY INEO	198 238,17 €	4 685,52 €	202 923,69 €	2,36%
13	SPINELLI	60 000,00 €	-6 175,50 €	53 824,50 €	-10,29%

- Dit que les crédits nécessaires ont été prévus dans le Budget Primitif 2015 du Budget Général

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date affichage : 19 MAI 2015